



Le Directeur

Paris, le 20 JUIL. 2020

Monsieur le Président,

Une réflexion a été engagée en 2019 afin de rénover la fonction du comité des carrières (CDC) et de la liste d'aptitude dans la carrière des agents de direction.

En effet, si la liste d'aptitude, telle qu'issue de la réforme Morel et notamment de l'arrêté du 31 juillet 2013 relatif aux conditions d'inscription, demeure un repère important dans la carrière des agents de direction et assure le respect d'une égalité de traitement dans leur parcours, celle-ci n'a répondu qu'imparfaitement aux besoins d'identification des potentiels et de fluidité des parcours. L'attachement à des critères administratifs, certes indispensables pour vérifier les pré requis à l'exercice de la fonction d'agent de direction, a en effet pris le pas sur le développement d'une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et sur l'animation dynamique des parcours et carrières des agents de direction.

Dans ces conditions, il apparaît souhaitable d'engager une concertation sur le bilan de la réforme Morel et les évolutions de la liste d'aptitude ainsi que du comité des carrières. En tant que Président des deux dispositifs, vous êtes idéalement placé pour piloter cet échange. C'est pourquoi j'ai souhaité vous en confier la responsabilité.

La réflexion à engager devra viser un triple objectif :

- une simplification et modernisation de la gestion de la carrière des agents de direction ;
- un décloisonnement des structures et des pratiques de gestion actuelles au profit de mobilités interbranches et interrégimes ainsi qu'avec les fonctions publiques et le secteur privé ;
- le repositionnement de l'Etat sur une fonction plus stratégique.

A cette fin, et au terme d'une concertation large, je vous demande de réaliser un bilan des précédentes évolutions et de l'adaptation du cadre actuel aux enjeux de modernisation de la gestion de la carrière des agents de direction. Ce diagnostic devra être mis en regard du contexte plus large des évolutions portées en matière de gestion de carrière des cadres dirigeants des différents services publics. Sur la base du diagnostic que vous porterez sur le sujet, vos propositions pourront utilement envisager plusieurs niveaux d'ambition, plus ou moins structurants, et allant jusqu'à une transformation profonde des dispositifs en place au profit d'un nouveau modèle.

Je souhaite que vous concertiez ces évolutions possibles avec les différentes parties prenantes à la gestion de la carrière des agents de direction, d'une part et dans un premier temps avec les caisses nationales des régimes général et agricole, l'UCANSS, et l'EN3S, d'autre part et dans un second temps avec les organisations syndicales et représentants des agents de direction.

Afin que le résultat de ces travaux puisse alimenter d'éventuelles évolutions législatives ou réglementaires, il conviendrait que vous puissiez me rendre vos conclusions d'ici la fin de l'année 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de service
Adjoint au Directeur de la Sécurité Sociale

Laurent GALLET